

#1er trimestre 2022

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

En souterrain, poursuite de la réalisation de galeries de connexion, marinage, pose de la ventilation, reprise du radier, poursuite de la création de réseaux ;
Poursuite du remblaiement de la zone du Moulin ;
Pas d'activité sur le site des Tierces en période hivernale ;
Poursuite des forages et des injections des puits d'Avrieux (sous le hangar), absence de travaux extérieurs significatifs.

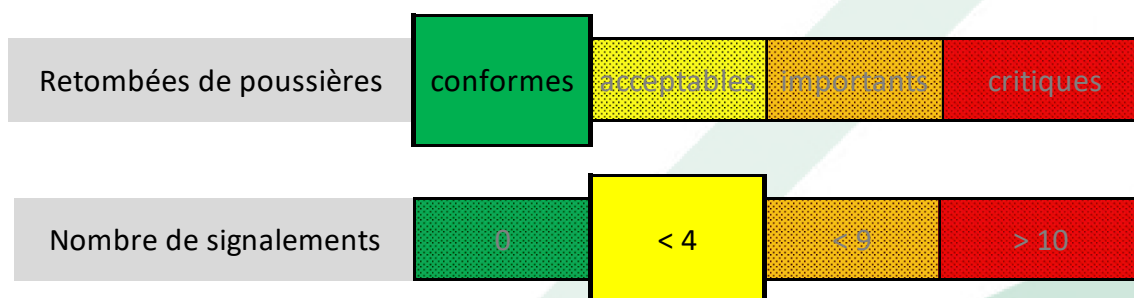
LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois en été et de 2 mois en hiver, analyse de la quantité de poussières collectées

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Pas de problématique poussières constatée sur le 1^{er} trimestre 2022.



SYNTHESE DES MESURES

ANNEE 2022	Janvier- Février 2022	Mars-Avril 2022
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour) (1)	100%	100%
Conformité des valeurs relatives (soustraction de la valeur du point témoin) (% des valeurs sous la référence de 200 mg/m ² .jour) (2)	Sans objet (3)	Sans objet (3)
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	1

(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

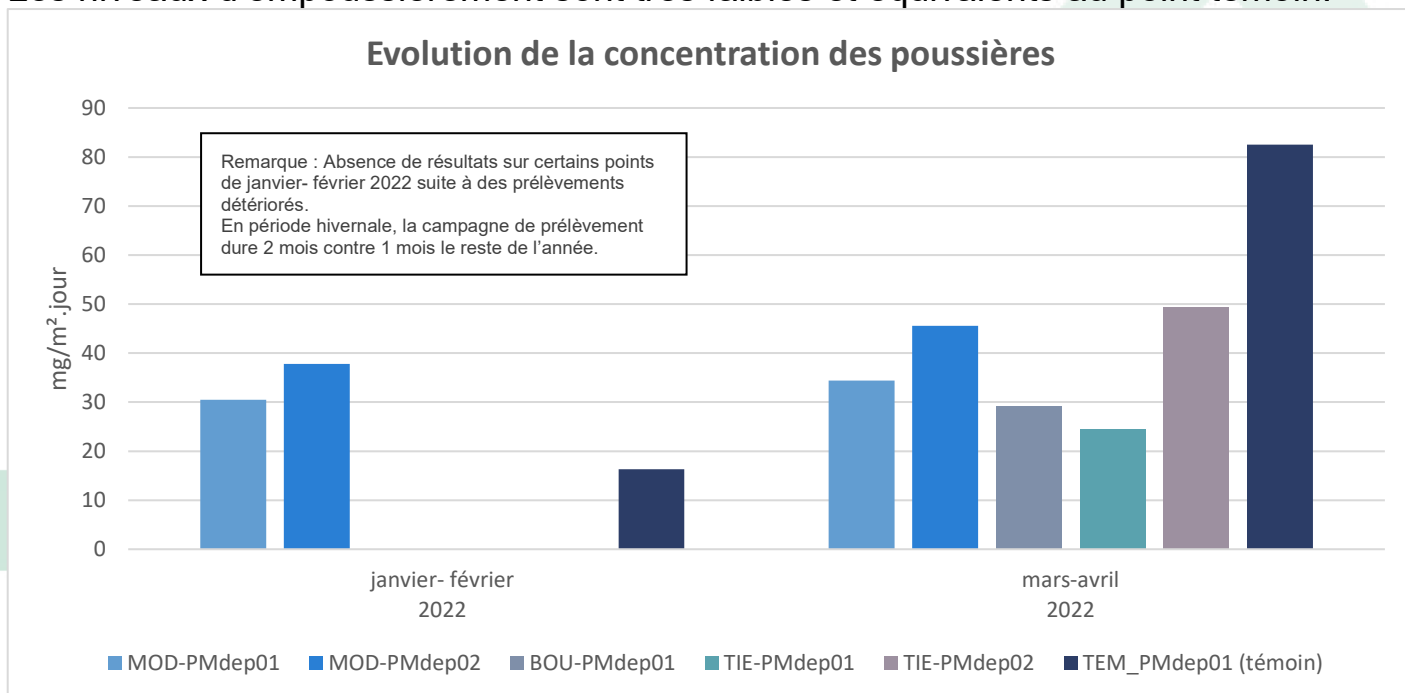
(2) 200 mg/m².jour est la contribution maximale autorisée que peut engendrer en limite de site et en moyenne annuelle, un exploitant d'un dépôt de déchets inertes soumis à la réglementation ICPE.

(3) sans objet car le site des Tierces n'est pas encore exploité en tant que dépôt de matériaux d'excavation.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux d'empoussièrément sont très faibles et équivalents au point témoin.



FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Un seul signalement d'émission de poussières a été constaté sur le 1^{er} trimestre 2022, mais il n'est pas lié aux activités du chantier.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
01/04/2022	Signalement d'un envol de poussières sur les voiries de la zone industrielle du Fréjus	Zone industrielle du Fréjus à Modane	Pas de transport de matériaux d'excavation sur cette période. Pas d'arrosage des voiries pendant la phase hivernale (risque de gel)	Sans objet

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.